

## **Avis d'enquête publique**

### **Projet de Règlement Local de Publicité de la ville de PROVINS**

Par arrêté n° 21.70 en date du 22 mars 2021 et arrêté modificatif n° 21.70-1 du 30 mars 2021, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet de nouveau Règlement Local de Publicité (RLP) de la ville de PROVINS.

Le RLP, document non soumis à évaluation environnementale, règlemente l'installation des publicités sur le territoire communal en instaurant deux zones de publicité (ZP), aux protections graduées selon la sensibilité paysagère, patrimoniale, architecturale des lieux, ce qui permet de protéger le cadre de vie. Il définit également des règles relatives aux enseignes, pour renforcer l'attractivité des commerces locaux.

La commune de PROVINS, représentée par son Maire, est l'autorité en charge de l'élaboration du nouveau Règlement Local de Publicité. Au terme de cette enquête publique, le projet de RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

**L'enquête se déroulera en mairie, 5 place du Maréchal Leclerc, siège de la présente  
enquête publique,  
du samedi 17 avril 2021 au mercredi 19 mai 2021 inclus,  
(du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.)**

**Monsieur Jean-Luc RENAUD, Professeur de droit public, a été désigné commissaire  
enquêteur, par la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.**

Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture précités. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, par courrier adressé par voie postale à l'adresse suivante : M. Jean-Luc RENAUD commissaire enquêteur – projet de RLP de PROVINS – CS 60405 – 77487 PROVINS Cedex, ou par voie électronique dont l'objet du mail précisera « enquête publique relative au projet de Règlement Local de Publicité – observations à l'attention du commissaire enquêteur » à l'adresse : [info@mairie-provins.fr](mailto:info@mairie-provins.fr)  
Ces observations seront transmises au commissaire enquêteur, jointes au registre et retransmises sur le site internet de la ville.

Un accès gratuit au dossier est également garanti via la mise à disposition du public d'un poste informatique installé en Mairie aux jours et heures précités d'ouverture.

L'intégralité du dossier pourra être consulté sur le site internet de la Mairie à : [www.mairie-provins.fr](http://www.mairie-provins.fr)

Toute information complémentaire relative au projet de Règlement Local de Publicité peut être demandée auprès de Monsieur le Maire :

- par courrier adressé à : Mairie de Provins – CS 60405 – 77487 PROVINS Cedex
- par mail à l'adresse : [info@mairie-provins.fr](mailto:info@mairie-provins.fr)
- par téléphone au 01 64 60 38 46

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique, à leur demande et à leurs frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de PROVINS :**

- le samedi 17 avril 2021, de 9h à 12h**
- le lundi 3 mai 2021 de 14h30 à 17h30**
- le lundi 17 mai 2021 de 14h30 à 17h30**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables au service Urbanisme de la mairie de PROVINS et sur le site internet de la ville, dès leur réception et durant une période d'un an à compter de la clôture de l'enquête.